
Conférence du désarmement

7 juin 2010
Français
Original: anglais

Note verbale datée du 7 juin 2010, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République arabe d'Égypte auprès de l'Office des Nations Unies, agissant également en sa qualité de Coordonnateur régional du Groupe des 21 auprès de la Conférence du désarmement, transmettant la lettre datée du 7 juin 2010 adressée au Président de la Conférence, contenant les propositions du Groupe des 21 présentées à la 1182^e séance plénière, le 7 juin 2010

La Mission permanente de la République arabe d'Égypte auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, en sa qualité d'actuel Coordonnateur du Groupe des 21, présente ses compliments au secrétariat de la Conférence du désarmement et a l'honneur de lui transmettre ci-joint le texte de la lettre que le Groupe des 21 a adressée ce jour, 7 juin 2010, au Président de la Conférence du désarmement. Aux fins de transparence, elle prie le Secrétaire général de la Conférence de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour que la lettre ci-jointe soit distribuée comme document officiel de la Conférence du désarmement.

Le Groupe des 21 réaffirme la déclaration qu'il a faite au cours de la séance plénière tenue le 3 juin 2010, ainsi que lors des consultations tenues avec le Président de la Conférence, le 2 juin 2010.

1. Le Groupe des 21 souhaite que la Conférence du désarmement poursuive ses travaux et, dans ce contexte, aspire à l'adoption dès que possible d'un programme de travail consensuel, équilibré et complet.
2. Le Groupe des 21 souligne combien il importe que toutes les parties en présence à la Conférence fassent preuve de souplesse, tout en se conformant rigoureusement au Règlement intérieur.
3. Le Groupe des 21 souligne que pour parvenir à un consensus, le Président doit soumettre officiellement à la Conférence, pour adoption, toute proposition portant sur la façon d'avancer.
4. Le Groupe des 21 suggère au Président de soumettre à la Conférence du désarmement une proposition quant à sa décision de tenir des séances informelles de la Conférence sur tous les points de l'ordre du jour analogues aux engagements pris précédemment, tout en poursuivant les efforts tendant à l'adoption par consensus d'un programme de travail équilibré et complet.
5. Le Groupe souligne en outre la nécessité de préserver un climat constructif au sein de la Conférence du désarmement.

Le Groupe des 21 fait observer que ses propositions mentionnées ci-dessus ont recueilli une très large adhésion, mais regrette que les débats s'y rapportant n'aient pu aboutir. À cet égard, le Groupe des 21 souligne de nouveau qu'il faut poursuivre les discussions sur sa proposition et qu'il est important d'offrir à tous les représentants qui souhaitent prendre la parole en séance plénière la possibilité de le faire. Le Groupe des 21 réaffirme le droit de toute délégation d'intervenir en séance plénière. En outre, il en appelle à toutes les délégations afin que, en ce moment important dans les travaux de la Conférence, elles s'efforcent de préserver un climat constructif tout en respectant les dispositions du Règlement intérieur.

Par souci de transparence, la présente lettre est transmise à toutes les délégations auprès de la Conférence du désarmement par l'entremise des coordonnateurs régionaux. Le Groupe des 21 demande en outre que le texte en soit également distribué comme document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur
Représentant permanent de la République arabe d'Égypte
Coordonnateur régional du Groupe des 21
auprès de la Conférence du désarmement
(*Signé*) Hisham **Badr**
